ART. 55 N° **258** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 (Nouvelle lecture) - (n° 4028)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 258

présenté par M. Carrez, Rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 8.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture, sous réserve de du maintien de la création d'un indicateur de ressources élargi et de plusieurs améliorations rédactionnelles.